



Communiqué de Presse

## **1<sup>ère</sup> édition du baromètre de la qualité et de la professionnalisation des emplois de services à la personne**

### ***L'Agence nationale des services à la personne retient 5 enseignements majeurs***

**Paris, le 19 mai 2010 – L'Agence nationale des services à la personne (ANSP) publie aujourd'hui les résultats de la première édition de son baromètre de la qualité et de la professionnalisation des emplois de services à la personne.**

Ce baromètre est réalisé par le Bipe à partir d'une enquête, menée par Gfk-ISL, auprès des salariés des services à la personne. C'est la première fois qu'une telle étude est mise en œuvre dans le secteur. L'ANSP dispose ainsi d'un outil régulier et qualitatif, complémentaire à l'observatoire économique d'ores et déjà existant. Ce baromètre semestriel permet désormais le suivi et le pilotage de la politique publique par la mesure de la qualité des emplois et des progrès réalisés en matière de professionnalisation.

Cette démarche qualitative de l'ANSP s'intègre dans le plan 2 de développement des services à la personne, annoncé en mars 2009 par Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat chargé de l'emploi. La mesure 8 prévoyait la mise en place d'un outil de mesure de la qualité et de la professionnalisation des emplois.

*« Cette initiative de l'ANSP est une véritable avancée pour le secteur. En mesurant de manière qualitative les emplois des services à la personne, nous disposons d'une perception complète du secteur, de son dynamisme, de ses atouts et marges de progrès, et ce, dans la durée. »,* souligne Laurent Hénart, président de l'ANSP.

**Le baromètre met en exergue 5 enseignements qui remettent en question bon nombre d'idées reçues.**

#### **1<sup>er</sup> enseignement**

##### **Les services à la personne constituent un ensemble homogène d'activités et de salariés**

Les services à la personne s'organisent autour de 11 activités qui déterminent 6 grandes catégories de salariés : travaux ménagers, assistance aux publics fragiles, garde d'enfants, assistantes maternelles, soutien scolaire et assistance informatique et administrative, travaux divers.

Par ailleurs, cette population compte un pourcentage élevé de femmes (94%) ainsi qu'une forte présence des seniors (**60 % des salariés ont entre 40 et 59 ans**).

## 2e enseignement

### La rémunération horaire est supérieure au SMIC

Le taux horaire de rémunération pour l'ensemble des activités de services à la personne est en moyenne de **10 € net de l'heure**, soit un niveau, même après intégration des congés payés, **supérieur de 30% à celui du SMIC**.

Concernant les deux plus importantes catégories de services à la personne (travaux domestiques et assistance aux publics fragiles), le taux horaire de rémunération est en moyenne de **9 € net de l'heure**, soit un niveau, même après intégration des congés payés, sensiblement supérieur (**+18%**) à celui du SMIC.

## 3e enseignement

### 50% des salariés sont satisfaits de leur volume d'activité

L'autre moitié aimerait ajouter une dizaine d'heure à leur agenda. Dans ce secteur, le petit nombre d'heures travaillées ne reflète pas nécessairement une précarité, mais souvent un choix personnel.

## 4e enseignement

### Les conditions de travail : un bilan plus positif que l'image communément admise

**3 salariés sur 4 ne souhaiteraient pas changer de secteur d'activité s'ils en avaient le choix.**

Les salariés des services à la personne déclarent massivement entretenir de très bons rapports avec leur employeur (**96% des salariés en direct se sentent respectés par leurs employeurs**).

Les salariés du secteur ne soulèvent que très peu de difficultés liées à leur activité. Le manque de perspectives d'évolution reste leur principale préoccupation, mais ils sont **83% à avoir plus de 3 ans d'ancienneté** dans le secteur, ce qui est un indicateur de stabilité.

## 5e enseignement

### La majorité des salariés d'organismes agréés sont également employés en direct par des particuliers employeurs

On constate parmi les 114 000 salariés d'organismes agréés (OASP) cotisants à l'IRCEM (soit 40% du total des 279 000 salariés d'OASP répertoriés en 2008) que **60% d'entre eux sont aussi des salariés en emploi direct**.

### Contacts presse

**Agence nationale des services à la personne**  
Sarah Cassone  
[sarah.cassone@servicesalapersonne.gouv.fr](mailto:sarah.cassone@servicesalapersonne.gouv.fr)  
Tel. : 01 53 95 56 73

**Image 7**  
Priscille Reneaume  
[preneaume@image7.fr](mailto:preneaume@image7.fr)  
Tel. : 01 53 70 74 89